

Autriche: programme d'aide à la création d'entreprise UGP (Unternehmensgründungsprogramm)

Description: le programme d'aide à la création d'entreprise UGP (*Unternehmensgründungsprogramm*) du service autrichien de l'emploi (AMS – *Arbeitsmarktservice*) est une offre de soutien intégrée incluant des services de conseil en entreprise par des conseillers en gestion externes, des formations sur mesure ainsi qu'une allocation (couvrant les frais de subsistance) durant la période de lancement de l'entreprise. Il cible les demandeurs d'emploi ayant un projet d'entreprise et les qualifications professionnelles requises.

Problème abordé: les premiers projets pilotes régionaux destinés à soutenir les chômeurs motivés et compétents désireux de créer leur entreprise ont débuté en 1995. Ils ont été lancés alors que l'AMS cherchait de nouvelles solutions de réinsertion des demandeurs d'emploi expérimentés sur le marché du travail.

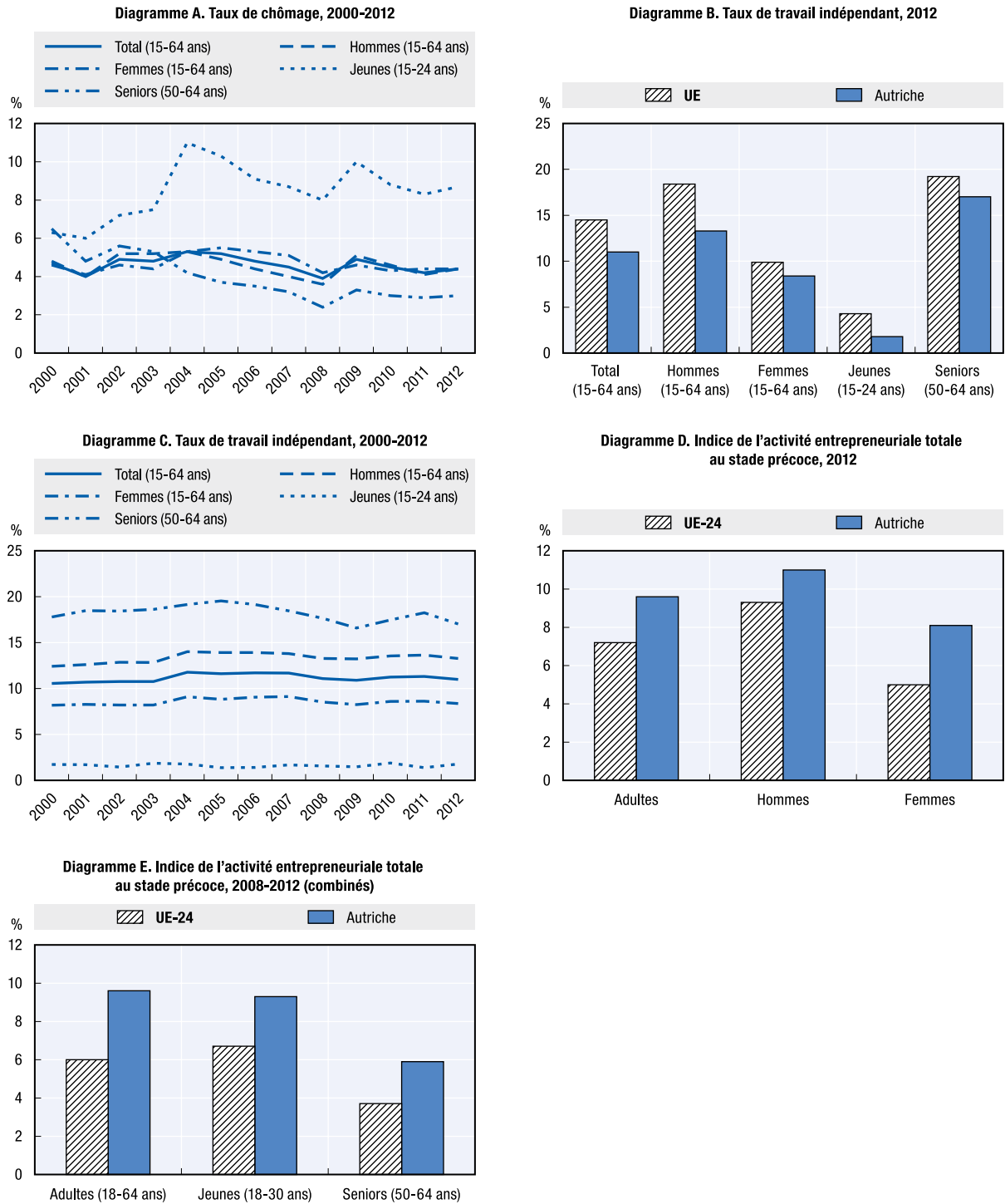
Approche: ce programme est mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre l'AMS et des conseillers externes chargés de fournir des services de formation et de conseil en entreprise. Pour être éligibles, les participants doivent être inscrits comme chômeurs auprès de l'AMS ou en recherche d'emploi, manifester l'intention de créer une entreprise, avoir une idée d'activité précise et disposer des compétences et qualifications professionnelles requises. Les participants potentiels passent des entretiens de sélection dans les bureaux régionaux de l'AMS, durant lesquels leur éligibilité, la faisabilité de leur idée et leurs qualifications sont évaluées. Le soutien du programme UGP s'articule en quatre phases. La première étape est celle de la «clarification», lors de laquelle les participants travaillent sur la faisabilité de leur idée d'entreprise et élaborent des plans avec l'aide des conseillers. Vient ensuite la deuxième étape dite de «préparation» durant laquelle les conseillers les guident dans la personnalisation de leur concept et dans la planification financière. La troisième étape est celle de la «réalisation» qui leur donne droit à une aide à la création d'entreprise et à une allocation. La quatrième étape, celle du «suivi», donne lieu à des rencontres entre les conseillers en entreprise et les participants pendant les deux années qui suivent le lancement de leur entreprise. En 2012, le budget du programme UGP s'élevait à 4,8 millions EUR (pour 8069 participants). Une enveloppe de 11,1 millions EUR a été distribuée sous la forme d'allocations aux 4802 bénéficiaires ayant démarré leur activité en 2012.

Impact: prévu pour être temporaire lors de son lancement, le programme est devenu permanent, global et performant. Selon une évaluation réalisée en 2006 sur les créateurs et les non-créateurs d'entreprise, le programme UGP a contribué de façon déterminante à la création d'emplois (Dornmayer et al., 2006). Au total, depuis sa mise en place en 1995, plus de 20000 créateurs d'entreprise ont bénéficié du soutien du programme. La cohorte de participants ayant démarré leur entreprise en 2000 a créé, en moyenne, 0,34 emploi à temps plein dans l'année qui a suivi le démarrage de l'activité, 0,9 emploi à temps plein après trois ans et 1,26 emploi à temps plein après cinq ans. Le taux de survie des sociétés ainsi créées atteignait 94% après un an et 73% après cinq ans, ce qui correspond globalement aux taux de survie de la population entrepreneuriale dans son ensemble.

Facteurs de réussite: le programme UGP est devenu un élément majeur des politiques autrichiennes en matière d'économie et d'emploi. Il s'est construit à partir de projets régionaux couronnés de succès. L'éventail de ses activités et les incitants ont été ajustés au fil du temps afin de capitaliser sur les aspects qui ont eu un impact et refléter les expériences des autres pays en matière de programmes de transition du chômage vers le travail indépendant.

Données clés relatives à l'entrepreneuriat inclusif

Graphique 11.1. Données relatives à l'entrepreneuriat et au travail indépendant en Autriche



Sources: Diagramme A. Eurostat, Enquête sur les forces de travail, 2000-2012; Diagramme B. Eurostat, Enquête sur les forces de travail 2012; Diagramme C. Eurostat, Enquête sur les forces de travail, 2000-2012; Diagramme D. Présentation tabulaire spéciale de l'enquête sur la population adulte du Global Entrepreneurship Monitor, 2012; Diagramme E. Présentation tabulaire spéciale de l'enquête sur la population adulte du Global Entrepreneurship Monitor, 2008-2012.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933191996>



Extrait de :

The Missing Entrepreneurs 2014

Policies for Inclusive Entrepreneurship in Europe

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264213593-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Union européenne (2015), « Autriche: programme d'aide à la création d'entreprise UGP (Unternehmensgründungsprogramm) », dans *The Missing Entrepreneurs 2014 : Policies for Inclusive Entrepreneurship in Europe*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264230842-14-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.